Image not found or type unknown

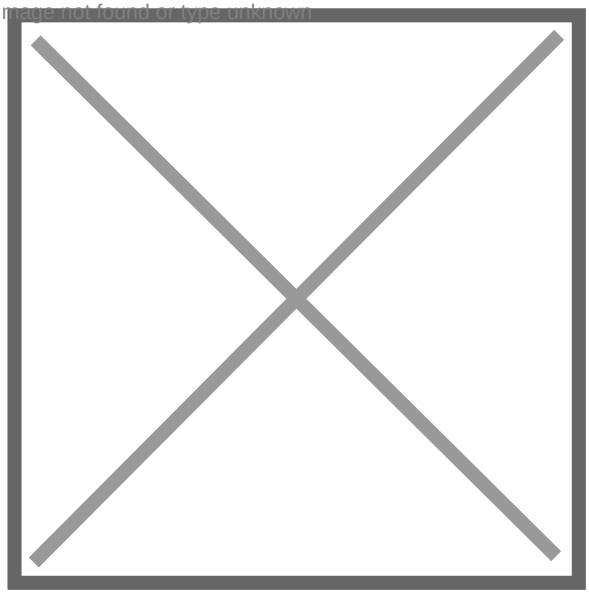

# ASSURANCE PRÊT REFUS PAYER

Par **carabistouille**, le **22/05/2016** à **15:14**

Bonjour
Mon conjoint est décédé accidentellement en décembre 2015 à l étranger.
Il avait souscrit un prêt pour lequel je suis co emprunteur.
J'ai adressé à l assurance :

- Certificat de décès établi par ambassade de France
- Certificat de décès de la morgue sur lequel figure résultat de l autopsie.

L'assurance me dit clore le dossier car certificat médical non fourni.
Ils veulent le certificat du médecin ayant constaté le décès !

Le médecin de la Croix Rouge n en a pas fait !
Un juge a autorisé la levée du corps et il a été transporté à la morgue.
Mon mari ne souffrait d aucune pathologie. Il s'est noyé

Comment m'en sortir ? Je suis à cause de cela aujourd'hui fichée FICP à cause de cet incident de paiement.

Merci

Par **Franck69**, le **24/05/2016** à **14:38**

**BONJOUR marque de politesse** [smile4]

hormis prendre un avocat et faire pression sur l'assureur, ...

la compagnie d'assurance va essayer d’éviter de payer si vous ne pouvez pas fournir de certificat ...

Quel est l'assureur ?

Par **jos38**, le **24/05/2016** à **15:21**

bonjour. oui voyez un avocat car réclamer un certificat médical alors qu'il y a un résultat d'autopsie..l'assureur semble de mauvaise foi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés